

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 8

**Absents :** 2

**Pouvoirs :** 0

**Votants :** 8

**Séance du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Rémi SYLVESTRE

**Représentés:**

**Excuses:** Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime FAIRISE

**Ordre du jour :**

- Vote du Budget Primitif 2024
- Affectation resultat 2023
- Vote des taux des taxes locales
- Compte 623 fêtes et cérémonies
- Subventions aux associations
- Budget Primitif délibération taux de fongibilité
- SIVU du Pays de Charmes - anticipation de la participation 2025

Questions diverses :

Information SDANC

**Affectation du résultat 2023 - 2024 004**

Le Conseil Municipal d'AVRAINVILLE, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FORTERRE,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2022	Virement à la Section d'investissement au titre de l'affectation du résultat 2022	Résultats de l'exercice 2023	Restes à réaliser au 31/12/2023	Reports nets	Besoin de financement 2023
Section d'investissement	-7 639,86 €		-57 788,76 €	-2 200,00 €	-2 200,00 €	-67 628,62 €
Section de fonctionnement	106 066,64 €	-7 639,86 €	40 573,94 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section)

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022</b>	139 000,72 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	67 628,62 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ( <b>ligne 002 - Recette</b> )	71 372,10 €
Total affecté au c/ 1068 :	67 628,62 €
<b>Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter ( <b>ligne 002 - Dépense</b> )	
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/23</b>	<b>(ligne 001 - Dépense)</b> -65 428,62 €

## Vote du budget 2024 - 2024 005

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget de 2024 qui se définit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	47 404,40	70	Produits services, domaines et ventes	4 970,00
012	Charges de personnel	12 000,00	73	Impôts et taxes	57 888,00
014	Atténuations de produits	7 538,00	74	Dotations et participations	42 060,00
65	Autres charges de gestion courante	49 247,70	75	Autre produits de gestion courante	17 000,00
66	Charges financières	900,00			
68	Dot. aux pov. pour risques	0,00			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>117 090,10</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>121 918,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	73 019,00			
042	Opérations d'ordre entre section	3 181,00			
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>76 200,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>193 290,10</b>	<b>TOTAL</b>		<b>115 456,00</b>
			R002	Résultat reporté	71 372,10
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>193 290,10</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>193 290,10</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles	1 200,00	16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisation corporelles	65 200,00			
23	Immobilisation en cours	0,00			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>71 400,00</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	10	Dotations, fonds diverses et réserves	0,00
			1068	Excédent de fonctionnement	67 628,62
			138	Autres subventions	0,00
			165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 000,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>68 628,62</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>79 400,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		
21	Immobilisations corporelles	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	73 019,00
			040	Opérations d'ordre entre section	3 181,00
			041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>76 200,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 400,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>144 828,62</b>
001	Solde d'exécution section invest	65 428,62	R002	Résultat reporté	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>144 828,62</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>144 828,62</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- d'accepter le budget 2024 ainsi établi.

## **Vote des taux des taxes locales 2024 - 2024 006**

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Les taux des taxes locales 2023 étaient votés ainsi :

Taux de taxe foncière bâti : 48,14 % pour un produit de	23 107 €
Taux de taxe foncière non bâti : 29,57 % pour un produit de	5 441 €
Taux de taxe d'habitation : 26,84 % pour un produit de	710 €
<b>Total :</b>	<b>29 258 €</b>

D'après l'état 1259 reçu en Mairie, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en maintenant les taux 2023, les recettes calculées seraient :

<b>Taux de taxe foncière bâti : 48,14 % pour un produit de</b>	<b>24 118 €</b>
<b>Taux de taxe foncière non bâti : 29,57 % pour un produit de</b>	<b>5 648 €</b>
<b>Taux de taxe d'habitation : 26,84 % pour un produit de</b>	<b>0 €</b>
<b>Total :</b>	<b>29 766 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour le maintien des taux identiques à ceux appliqués en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **DÉCIDE**

- de valider le taux de taxe foncière sur le foncier bâti à 48,14%, la taxe foncière sur le foncier non bâti à 29,57 % et la taxe d'habitation à 26,84 % pour l'année 2024

## **Détail du compte 623 - Fêtes et cérémonies - 2024 007**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les dépenses concernées par le compte 623 "Fêtes et cérémonies" doit être détaillées.

Le compte 623 "Fêtes et cérémonies comprend les dépenses liées aux thèmes suivants :

- repas des aînés
- voeux du Maire
- fleurs lors de manifestations honorifiques

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de valider le détail du compte 623 "Fêtes et cérémonies comme indiqué ci-dessus.

## **Subventions aux associations 2024 - 2024 008**

Faisant suite aux demandes de subventions de la part des associations,

Décide d'attribuer aux associations une subvention répartie de la façon suivante :

Une somme de 300€ est inscrite au budget à l'article 65748

		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABST
C.A.U.E. (Compte 65568)	60 €	8		
ADMR de Charmes	50 €	8		
Amicale des pompiers de Charmes	50 €	8		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'attribuer aux associations une subvention répartie selon le tableau ci-dessus

## **Vote des taux de fongibilité - 2024 009**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune est passée en M57 au 1er janvier 2023, ainsi, chaque année, il est nécessaire de fixer le taux de fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de fongibilité des crédits de la manière suivante :

- En fonctionnement un taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%
- En investissement un taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer le taux de fongibilité des crédits de la manière suivante :

- **En fonctionnement un taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%**
- **En investissement un taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%**

## **SIVU du Pays de Charmes - anticipation participation 2025 - 2024 010**

Vu la délibération DE\_2024\_005 du SIVU du Pays de Charmes en date du 27/02/2024 concernant la demande de versement d'une avance de 2 € par habitant début 2025;

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que chaque année, la commune verse une participation au SIVU du Pays de Charmes équivalent à 3 € par habitant. Le SIVU doit attendre que les communes aient voté leur budget afin de demander leur participation aux communes. Cependant, le SIVU doit régler l'échéance d'un emprunt au plus tard le 1er février chaque année. En 2025 a lieu la dernière mensualité, le SIVU aura besoin de trésorerie afin de pouvoir régler cette mensualité et demande donc une avance aux communes en janvier à hauteur de 2 € par habitant.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la demande du SIVU du Pays de Charmes et de verser dès janvier 2025 l'avance de sa participation à hauteur de 2 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande du SIVU du Pays de Charmes et de verser une avance sur sa participation 2025 dès janvier 2025 à hauteur de 2 € par habitant.

## **Questions diverses**

### Informations SDANC

Mr le Maire donne lecture du courrier de la CCMD concernant les propriétaires d'habitations qui ne disposent pas d'une installation d'assainissement autonome conforme à la réglementation et qui ont reçu une lettre recommandée de mise en demeure par le SDANC dans laquelle il est demandé une régularisation de leur situation. Suite à la réception de ces lettres et face à l'incompréhension de plusieurs destinataires, la CCMD a décidé la mise à disposition d'un agent pour informer au mieux les personnes concernées en se approchant des Maires de chaque commune

### Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Montant de la dette : capital : 44 517,96€

Un prêt se termine fin 2024 pour un solde de 1602,41€

Le reste 2030 et 2032 pour des annuités de 6 273,62 €

### Entretien, tonte du village

Après avoir sollicité plusieurs entreprises, c'est l'entreprise Mr G de Avillers qui a été retenue

### Elagage et abattage d'arbres malades fin de la rue St Romaric jusqu'à l'espace St Romaric

Nous avons demandé des devis pour cette opération, il nous en manque encore un pour prendre cette décision qui devrait intervenir dans les plus brefs délais.

### SAUR/ Syndicat des Eaux du Haut du Mont

Selon leur projet, ils devraient faire de la télérelève dans les mois prochains : pour ce faire, ils vont donc changer tous les compteurs des abonnés, de la communication sera faite pour cette opération, d'autre part, ils ont sollicité la commune pour installer une antenne et un appareil associé et branché sur notre réseau électrique sur un bâtiment communal. Mer le maire a reçu le président du syndicat ainsi qu'une personne de la SAUR, il semblerait que le discours tenu devant le maire ne soit pas celui qui a été relayé aux membres délégués du syndicat. En tout état de cause, la commune ne donnera son accord que si ces appareils sont la propriété du syndicat, et non société privée, et que la convention soit faite avec ce dit syndicat. Sinon, il serait demandé une participation financière annuelle à la SAUR.

### Maison BRAUX

Nathalie FERRY et le maire ont assistés à une réunion en Visio conférence cette semaine avec Mer le responsable régional de l'ANCT Mer Hugo ROY, Lucie GORCE, du cabinet d'études de l'ANCT, de Maryline Mexique de la DDT et d'Audrey THIEBAUT de la CCMD. Un cahier des charges va être établi afin d'appréhender au mieux les étapes et un calendrier à venir. Cette réunion a été très bénéfique pour nous, elle nous permet de mieux se projeter sur le travail que nous allons avoir à réaliser, notamment avec tous les partenaires.

### Nettoyage de Printemps

Mathieu BAECHLE propose le samedi 13 avril 2024 à 9 heures, c'est OK pour tout le monde, des flyers seront distribués dans les boites aux lettres

Fin de séance à 22 heures 20

Fait à Avrainville,  
le 11/04/2024

Maxime FAIRISE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE